

LA DISPARITION DES GÉNÉRAUX RUSSES

SKOBLINE EST COUPABLE...

...ont déclaré au juge d'instruction le général Chatiloff et le colonel Trochiche

Paris, 5. — M. Marchat, juge d'instruction, a entendu cet après-midi les dépositions du général Paul Chatiloff et du colonel Trochiche, qui furent mêlés aux événements du mois de septembre dernier. L'un et l'autre ont affirmé leur conviction de la culpabilité de Skoblina.

« J'ai hésité longtemps, a expliqué le général, mais je suis convaincu aujourd'hui qu'il a trahi ».

Le colonel Trochiche, qui avait été l'aide de camp de Skoblina, a émis une opinion analogue. Il avait offert sa démission à Skoblina, mais ce dernier l'avait refusée.

Le général et le colonel ont insisté tous deux sur le caractère pur sur du départ qui, ont-ils souligné, changea fréquemment d'opinion, suivant les nécessités du jour et même sur des questions particulièrement importantes.

L'AGITATION TERRORISTE EN PALESTINE

Deux soldats écossais tués à coups de revolver à Jérusalem

Jérusalem, 5. — La journée a été marquée par la continuation des menées terroristes. A la tombée de la nuit, deux soldats écossais ont été tués à coups de revolver par un individu qui se dit être de la vieille ville. Le maître du village arabe de Tihé, près de Caïffa, a été blessé à coups de revolver.

LES GAGNANTS du Festival permanent à l'Exposition

Voici les résultats du tirage au sort des primes du Grand Festival Permanent organisé par le Comité Régional N° 1 (Flandre, Hainaut, Artois) à l'Exposition Internationale Paris 1937, sous le patronage de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais :

Primes générales de participation. — 1re prime : Fanfare des Mineurs d'Abbeville, 5.000 fr. ; 2e, Harmonie Municipale de Loos-en-Gohelle, 4.000 fr. ; 3e, Choral Municipal de Lille, 3.000 fr. ; 4e, Grande Fanfare d'Armentières, 2.000 fr. ; 5e, Orphéon d'Avesnes-les-Aubert, 1.000 fr. ; 6e, Fanfare Avenir Musical de Noyelles-sous-Compiègne, 900 fr. ; 7e, Fanfare du Commerce du Siège 3 des Mines de Bruay, 800 fr. ; 8e, Chorales Desrousseaux « Les Sans-Souci », 700 fr. ; 9e, Harmonie Municipale de St-Pol-sur-Mer, 600 fr. ; 10e, Amicale Laïque Boury et Canon d'Or de Lambertain, 500 fr.

Primes de participation. — 1re prime : Fanfare des Mineurs d'Abbeville, 500 fr. ; 2e, Harmonie des Mineurs de Denain, 250 fr. ; 3e, Orphéon « Echo de la Frontière », Tourcoing, 250 fr. ; 4e, Fanfare de Marzuil, 200 fr. ; 5e, Harmonie Municipale d'Arras, 225 fr. ; 6e, Harmonie Sainte-Cécile de Vendin-le-Viel, 200 fr. ; 7e, Harmonie de la Chapelle-d'Armentières, 200 fr. ; 8e, Harmonie Municipale d'Erre, 175 fr. ; 9e, Bébé-Orchestre, 175 fr. ; 10e, Harmonie Cercle Amical de Pont-à-Vendin, 150 fr. ; 11e, Harmonie de Saint-Omer, 150 fr. ; 12e, Orphéon Lyre Ouvriers de Bruay-en-Artois, 150 fr. ; 13e, La Voix des Combattants, 125 fr. ; 14e, Harmonie de la Fraternelle de Viesly, 125 fr. ; 15e, Fanfare Municipale de Monchicourt, 125 fr.

Primes de chefs. — 1. Maurice Carlier, 400 fr. ; 2. Henri 500 fr. ; 3. Harmonie du Commerce d'Arras, 400 fr. ; 4. Housieux, Harmonie des Mines d'Ortrou, 300 fr. ; 5. Jouve, Harmonie Municipale de St-Pol-sur-Mer, 250 fr. ; 6. Bruzouan, Orphéon d'Avesnes-les-Aubert, 200 fr. ; 7. Tison, Fanfare Avenir Musical de Noyelles-sous-Compiègne, 175 fr. ; 8. Filleul, Harmonie Municipale de St-Omer, 100 fr. ; 9. Housnagel, Harmonie de la Chapelle-d'Armentières, 75 fr.

Primes de nombres. — 1. Fanfare Ouvrière « La Paix » de Roubaix, 500 fr. ; 2. Harmonie Ste-Cécile de Vendin-le-Viel, 400 fr. ; 3. Harmonie Municipale de St-Pol-sur-Mer, 350 fr. ; 4. Fanfare République des Enfants de Lefors, 250 fr. ; 5. Harmonie du Commerce d'Arras, 200 fr. ; 6. Bébé-Orchestre, 150 fr. ; 7. Fanfare Municipale de Fénain, 100 fr. ; 8. Harmonie de Beuvry, 100 fr.

Un objet d'art, reproduction du monument à Jeanne Mailloche de Lille, œuvre du sculpteur Edgar Boutry, Grand Prix de Rome, réservé au président des sociétés ayant participé au Festival Permanent a été attribué à M. Fidèle Deloge, président de l'Harmonie « La Fraternelle » de Viesly.

UN DÉJEUNER A PARIS EN L'HONNEUR DU ROI DE GRÈCE

Paris, 5. — M. Politis, ministre de Grèce, a offert un grand déjeuner en l'honneur du roi Georges de Grèce. Le Président de la République, MM. Clément-Delbos, Blum, etc., y assistaient.

LE MAGAZINE LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

PARAIT TOUS LES MERCREDIS

0 fr. 40

UNE FEMME ORIGINAIRE DE LILLE JETÉE DANS LA SEINE PAR SON AMI

Un gardien de nuit la repêcha à temps

Paris, 5. — Attiré par les appels au secours venant d'une femme, M. Charles Tramette, gardien de nuit dans un entrepôt de pétrole, boulevard Foch, à Epinay, aperçut une femme qui se débattait dans la Seine, non loin de la pèche « Effie », amarrée à la berge. Le veilleur de nuit parvint à sauver la femme et la fit transporter à l'Hôpital de Saint-Denis, où celle-ci déclara qu'elle avait été jetée à l'eau par son ami, Apollinaire Taimant, marinier, avec lequel elle vivait.

Après avoir enregistré les déclarations de la femme, Mme veuve Bauwels, née Louise Vermeuse, âgée de 51 ans, née à Lille, le commissaire de police se rendit à la pèche pour interroger le marinier. Mais celui-ci s'opposa à la visite des représentants de la loi et ce n'est que ligoté qu'il fut transporté au commissariat.

Le marinier sera déféré au Parquet sous l'inculpation de tentative de meurtre. Quant à Mme Bauwels, son état présente un certain caractère de gravité.

AU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

M. Gauquié proteste contre sa révocation de Secrétaire-Général de la Mairie d'Armentières

Vendredi, à 14 h. 30, le Conseil interdépartemental de préfecture s'est réuni à la préfecture du Nord, sous la présidence de M. Peberay, son président, assisté de MM. Bouton d'Agnes, Prieon, conseillers de préfecture, M. Bonneville, faisant fonction de commissaire du gouvernement et M. Basset, de greffier.

Le Conseil est surtout à l'occasion d'une affaire concernant M. Gauquié, ancien secrétaire général de la mairie d'Armentières, qui fut subit un arrêté de révocation du maire et de la municipalité d'Armentières.

M. Gauquié avait d'abord été accusé de faux et usage de faux. Cette accusation ne tint pas. Il bénéficia d'un non-lieu. Néanmoins, un conseil de discipline lui imposa trois mois de suspension. C'est de cette décision que naquit l'arrêté de révocation du maire d'Armentières.

Contre cet arrêté de révocation, M. Gauquié s'éleva devant le Conseil de préfecture. Il est défendu en la circonstance par M. Philippe KAH, qui plaide « abus de pouvoir » de la part de la municipalité d'Armentières.

Celle-ci a pour défenseur M. DE LAUREYNS.

Les deux plaidoiries terminées, M. BONNEVILLE, s'appuyant sur de nombreux textes de loi dont la lecture, conclut à l'agrement de la requête présentée par M. Gauquié et son avocat, donc à un excès de pouvoir du maire d'Armentières, et à l'annulation de l'arrêté de révocation concernant M. Gauquié.

Finalement, l'affaire a été mise en délibéré.

Les Accidents de la route

Un cycliste grièvement blessé par une auto à Rogeat

Un accident s'est produit entre Abbeville et Gamache, à Rogeat, anecdoté de la commune de Tautheville. Un cycliste, M. Germain Magnier, 18 ans, regagnait le domicile de ses parents quand il fut renversé par une auto venant en sens inverse. M. Magnier fut grièvement blessé et transporté à l'Hôpital de Tautheville.

Un cycliste mortellement blessé par une auto près de Flixecourt

Un accident mortel s'est produit sur la route d'Abbeville, dans la cote de Nouillers. M. Gaston Brovello, 40 ans, demeurant à Vauchelles-lez-Quevigny, venait de Flixecourt à bicyclette, quand il fut renversé par une auto dont le propriétaire ne put être identifié. Le blessé qui avait la colonne vertébrale brisée, a succombé à son arrivée à l'Hôpital d'Abbeville.

L'enquête est ouverte pour retrouver le chauffeur.

Vient de paraître

notre ALMANACH

pour 1938

AMUSANT INTÉRESSANT

En vente partout

2 fr. 50 | Par Poste | 2 fr. 50

3 fr. 10

DEUX MINEURS ENSEVELIS AUX CHARBONNAGES DU LEVANT A FLÉNU

L'un d'eux a succombé, l'autre a les deux jambes brisées

Un éboulement considérable s'est produit dans la nuit de jeudi à vendredi, à l'étagée de 710 mètres du puits N° 14 des charbonnages du Levant et, des produits de Flénu. Les ouvriers n'eurent que le temps de se sauver. Deux d'entre eux, les nommés Florin Cogniaux, âgé de 49 ans, demeurant à Flénu, et le jeune Louis Fauconnier, âgé de 30 ans, demeurant à Cuesmes, ne purent se sauver assez rapidement et furent ensevelis. Les travaux de sauvetage commencèrent immédiatement. Les débris de bois après le perçage, qui avait les jambes brisées, l'autre était mort.

Les ouvriers, en guise de deuil, chômeront vendredi.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un mineur de Béthune sévèrement condamné

Un mineur de Béthune, M. Oscar Bouquet, avait fait l'objet de diverses poursuites pour infractions aux lois sur la défense du marché du blé : circulation irrégulière de farines et insuffisance d'emballage de blés de report et de blés stocks.

Le neveu du mineur, ainsi qu'un volutier, M. Denoyelle, étaient poursuivis conjointement avec l'on défendeur.

Le tribunal de Béthune avait relaxé le neveu et accordé les circonstances atténuantes au mineur et à son volutier. L'arrêt était révisé devant la 4e chambre de la Cour qui, après plaidoiries de M. Maes, de Béthune, pour Oscar Bouquet ; de M. Hennion, pour Denoyelle ; et de M. Bouquet, pour le neveu, et de M. Buquin pour le registre, et requête de M. Dejean de la Batie, a confirmé le 3 novembre l'acquiescement du neveu, mais refusé au volutier et à M. Oscar Bouquet, le bénéfice des circonstances atténuantes.

En dehors d'une peine d'un mois de prison avec sursis, c'est à un total de 500 francs d'amende, plus les dépens que se monte la condamnation du mineur pour avoir voulu tourner la loi sur la défense du marché du blé.

Vol de bijoux à Berck-Plage

M. Dehors, bijoutier, rue Carnot, à Berck-Plage, employait comme femme de ménage Louise Fournier, née Fournier. Celle-ci, abusant de la confiance de son patron, lui déroba quatorze éléments en or, d'une valeur totale de 4.500 francs.

Les bijoux furent vendus par Mme Patoux à un confrère de M. Dehors, installé avenue de la République. Il arriva aussi que la voleuse revendit à son patron, les pièces qu'elle lui avait dérobées.

César Patoux, le mari de la femme de ménage délicate, n'ignorait rien des agissements de la femme et encaissait le montant du produit des vols.

Poursuivi devant le tribunal de Valenciennes, Louise Fournier fut condamnée à huit mois de prison et son mari à six mois de la même peine.

Devant la Cour, ils sont défendus par M. Reizenhul, qui plaide le sursis. L'avocat général, M. Dejean de la Batie, s'oppose à une pareille mesure de clémence.

La confirmation du jugement est demandée par l'avocat de la partie civile, M. Buquin qui réclame une action plus intentée des poursuites contre le confrère de M. Dehors, qui trop facilement acceptait les bijoux que la voleuse lui apportait.

La Cour a élevé à un an les peines de prison prononcées contre les deux bénéficiaires, mais elle leur a accordé le sursis.

L'ancien maire de Godewaersvelde est condamné à un an de prison avec sursis

L'ancien maire de Godewaersvelde, Raoul Hennion, dirigé d'une entreprise de charbon et possédait la représentation exclusive des mines de Vicoigne. Il céda les deux tiers de son commerce à M. Desrousseaux, de Valenciennes.

Dans un rapport adressé au conseil municipal, Hennion effectua d'importantes encaissements, lesant M. Desrousseaux d'une somme de 100.000 francs.

Le tribunal d'Arras le condamna à six mois de prison avec sursis, 500 fr. d'amende et 96.533 fr. 30 de dommages-intérêts à la partie civile.

L'affaire fut évoquée l'autre semaine devant la Cour, qui a rendu hier son arrêt. Hennion est condamné à un an de prison avec sursis. Toutes les autres dispositions du jugement ont été confirmées.

Les vicissitudes de l'Hôtel Moderne à Lille

En 1931, avec M. Hector Daemera, l'ancien gérant de l'Hôtel Moderne de Lille ; M. Théophile Van Egroo fonda une société au capital de 2.800.000 francs, pour l'exploitation de cet établissement.

Devant le tribunal de Lille, une fausse déclaration concernant la libération des associés leur fut reprochée.

Van Egroo était également prévenu de manœuvres destinées à lui procurer un crédit imaginaire en créant une double série de titres ; d'avoir détourné au préjudice du Crédit Lyonnais des actions qui lui avaient été remises à titre de mandat ; d'avoir détourné au préjudice de la Société de l'Hôtel Moderne 286.050 francs, somme qui détenait également comme mandataire.

Van Egroo fut condamné à dix-huit mois de prison, et Daemera à six mois de la même peine.

Tous deux furent en outre condamnés solidairement à payer à M. Devoiry, liquidateur judiciaire de la Société de l'Hôtel Moderne, 1.300.000 francs de dommages-intérêts, aux héritiers de M. Gosart, une somme de 25.000 francs.

Van Egroo, seul, a versé 286.050 fr. à M. Devoiry, ex-qualité.

Devant la Cour, Van Egroo est défendu par M. Sprit et Jardel ; Daemera, M. Melgué. M. Devoiry est représenté par M. Allaert et les héritiers Gosart par M. Vanhoucke.

L'arrêt sera rendu ultérieurement.

LE CONFLIT DE LA VOIRIE DE LA MADELEINE RESTE OUVERT

A la suite d'une entrevue à la Préfecture, M. Scrive, maire, va proposer à l'Administration municipale de réintégrer cet après-midi les ouvriers congédiés dans leurs fonctions

Grâce aux communications que les délégués syndicaux nous firent parvenir dans la soirée de jeudi, nous avons pu relater hier le pénible conflit survenu entre l'Administration municipale de la Madeleine et les ouvriers de la voirie. Les ouvriers madeleinois, comme bien d'autres, ayant été informés trop tard que la grève générale de solidarité des services de voirie et de santé avait été proclamée pour toute la France, se présentèrent à leur travail avec quelques heures de retard. Durant cet intervalle, l'Administration municipale, comme elle en avait décidé à l'avance et comme elle en avait prévu les intéressés, envoya à chacun d'eux une lettre de congédiement.

A la suite de ce regrettable incident, les délégués syndicaux, immédiatement alertés, décidèrent le principe d'une manifestation dans le département, si l'Administration madeleinoise ne revenait sur sa décision. Reçus à la Préfecture, il leur fut promis que tout serait fait pour que le conflit soit pacifiquement « solutionné ».

Les poubelles restent dans la rue

Hier matin, M. WIPPLER, secrétaire général des communes de l'arrondissement de Lille, se rendit à La Madeleine, et à 6 h. du matin, alla constater que ni au service de la voirie, ni au cimetière, ni au service des travaux, les chefs de service ne permirent aux ouvriers de reprendre leur service.

L'Administration municipale demanda aux ménagères de ne pas sortir les poubelles. Voici le communiqué qu'elle vient de nous faire parvenir :

« Bien qu'ayant vu ses demandes d'augmentation de salaires intégralement satisfaites, bien que l'Administration municipale ait toujours accueilli et examiné avec bienveillance ses suggestions, le personnel de la voirie et de l'entretien des voies publiques a cru devoir se mettre en grève le jeudi 4 novembre.

Les revendications présentées ayant trait à des membres du personnel municipal, et présentant un caractère qui les rendait inacceptables, le personnel avait été informé qu'une grève dans ces conditions serait une violation brimade à l'égard du public madeleinois.

Devant un tel mépris de la loi d'abord, et de l'intérêt général ensuite, l'Administration municipale a informé Patoux d'un contrat de travail avec son personnel auxiliaire de la ville de La Madeleine.

L'Administration municipale s'efforçant de réorganiser au plus tôt ses services de voirie et de l'entretien des voies publiques, les habitants de ne pas sortir momentanément leurs poubelles. »

Une intervention au ministère de l'Intérieur

M. Wippler avertit alors M. Thouvinon, secrétaire départemental des communes. Celui-ci téléphona aussitôt au Ministère de l'Intérieur qui, ayant pris connaissance de la situation, promit de donner des instructions aux services préfectoraux pour qu'une action soit immédiatement engagée auprès des deux parties, afin de limiter le conflit.

Une entrevue à la Préfecture

Dans le courant de l'après-midi, les délégués syndicaux, MM. Thouvinon, Cissaire et Wippler furent convoqués à la Préfecture, ainsi que M. Scrive, conseiller général et maire de La Madeleine. En présence de M. Gazagne, M. Scrive et les délégués ouvriers se mirent aussitôt d'accord pour reconnaître que l'incident survenu était dû à un regrettable malentendu. Les délégués n'eurent pas de peine à montrer que la grève du 4 novembre n'était pas dirigée contre l'Administration madeleinoise, mais qu'il s'agissait d'une manifestation nationale de solidarité à l'égard du législateur sur le retard apporté au vote des lois concernant le contrat de travail et la création d'un régime de retraite.

M. Scrive dit son intention de proposer à l'Administration municipale de revenir sur sa décision en réintégrant le personnel congédié dans ses fonctions.

Le travail reprendrait aujourd'hui

Si l'Administration madeleinoise accepte cette manière de voir, les ouvriers reprendraient le travail aujourd'hui samedi à 14 heures.

D'autres part, il fut convenu que les ouvriers « récupéreraient » toute la journée de jeudi.

A l'heure où nous écrivons, l'Administration municipale, mise au courant par M. Scrive, n'a pas encore pris de décision. Les délégués syndicaux et M. Scrive doivent, de toute façon, se rencontrer ce matin.

INQUIÉTANTE DISPARITION D'UN MUTILÉ A OIGNIES

M. Lamand Arthur, né à Oignies le 7 octobre 1907, âgé de 30 ans, marié, N° 2 des mines d'Ortrouicr, demeurant nouveau Boulevard à Oignies, marié et père de trois enfants, âgés de 10 ans, est disparu de son domicile depuis le 29 octobre, vers 9 h. 30, est sorti à cette heure de chez lui pour aller chercher les légumes pour le repas du midi à son jardin qui est situé vers le fosse 7 des mines de Dougres, avec un sac et une béche. Depuis ce moment, on ne l'a vu. Sa béche et son sac ont été retrouvés sur la berge du canal de la

« DÈDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX



LE SINISTRE MARITIME AU LARGE DU BLANG NEZ

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce que disent les rescapés

Accompagné de M. Henri Séguin, agent à Dunkerque de la Compagnie du navire abordeur, les neuf rescapés ont été conduits hier après-midi au bureau de l'inscription maritime pour y déposer leur rapport.

En route ils ne cachèrent point leur peine immense de la mort de leurs infortunés camarades. Eux-mêmes n'échappèrent que de justesse à tous s'accordent à souligner le courage du patron qui tenta l'impossible pour sauver les victimes.

Le bateau « Saint-Louis » appartenait partie à M. Loth et partie à son second, M. Léon Roux, d'Étaples. C'était un petit bâtiment de 25 tonneaux qui n'était pas assuré, et ainsi tout est perdu pour ces braves gens.

Les familles des victimes ont été prévenues dans la journée par les soins de l'Administration maritime.

L'émotion à Étaples

Il y a trois jours, une vingtaine de pêcheurs de crevettes d'Étaples étaient surpris par le brouillard dans une baie qui s'étendait avec leurs filets via Paris-Plage. Par un hasard miraculeux, après s'être enfoncés dans la mer, guidés au son par d'autres pêcheurs, elles pouvaient regagner la terre ferme.

Hier matin, d'autres nouvelles fusèrent. Quatre bateaux d'Étaples avaient été victimes d'incidents de mer. L'un d'eux, le B. 1869, patron Emile Loth, d'Étaples, avait été coupé en deux par le brouillard et s'enfonça dans la mer. Sur douze hommes d'équipage, neuf avaient pu être recueillis par le navire abordeur qui se dirigeait sur Dunkerque. Quant aux trois autres bateaux de pêche, les B. 1764 Main de Dieu, B. 1129 Bon Saint-Josse, et B. 1736 Notre-Dame de Boulogne, ils s'étaient échoués aux alentours du Gris-Nez, mais avaient pu se renflouer à mer montante.

« Bien qu'ayant vu ses demandes d'augmentation de salaires intégralement satisfaites, bien que l'Administration municipale ait toujours accueilli et examiné avec bienveillance ses suggestions, le personnel de la voirie et de l'entretien des voies publiques a cru devoir se mettre en grève le jeudi 4 novembre.

Les revendications présentées ayant trait à des membres du personnel municipal, et présentant un caractère qui les rendait inacceptables, le personnel avait été informé qu'une grève dans ces conditions serait une violation brimade à l'égard du public madeleinois.

Devant un tel mépris de la loi d'abord, et de l'intérêt général ensuite, l'Administration municipale a informé Patoux d'un contrat de travail avec son personnel auxiliaire de la ville de La Madeleine.

L'Administration municipale s'efforçant de réorganiser au plus tôt ses services de voirie et de l'entretien des voies publiques, les habitants de ne pas sortir momentanément leurs poubelles. »

La douleur dans les familles des disparus

Les familles sont entourées. Chacun, ici, prend part à leur peine. Nous voici chez Mme Ramet, mère du petit mousse - « Mon pauvre enfant, même pas 15 ans ! Il perd son père, victime des suites d'une maladie contractée au cours de la guerre et il était mon seul soutien. Ma veuve, dorénavant avec mes deux pauvres fillettes, pauvre André ! Vous voyez, son père n'était pas marin mais André ne voulait pas rester à terre. Je voulais que de lui un prétre et j'aurais tout sacrifié pour cela. Je l'aurais encore. Hélas ! Lui ne voyait que la mer. C'était la première année qu'il embarquait. Je ne le reverrai plus... »

Hélas, les autres familles sont dans la même situation. Les parents sont dans une douleur immense. Les enfants sont dans une douleur immense. Les familles sont dans une douleur immense.

Deux orphelins !...

Nous remontons vers le quartier Loucheur. C'est là que demeurait Pierre Gosselin, âgé de 44 ans. Ici encore, c'est la veillée. Autour de la veuve, ses six enfants, dont le plus âgé n'a que 12 ans, on se voit dans la marine et vague autour du monde.

« Voyez, Monsieur, nous dit une parente, c'est la misère. Il reste cinq petits enfants et pas un sou d'avance dans la maison. C'est terrible ! Pierre était bien son mari, mais il n'a pas pu être au chômage, depuis une dizaine d'années, il naviguait ! »

« Oui, c'est terrible ! me dit alors l'ainé, Mercredi soir, dans le bassin à flot de Boulogne, le bateau sur lequel je suis embarqué, lui aussi, abordeur et aussi d'autres marins, des leurs, embarqués sur les petits bateaux côtiers et rentrés de la mer. Spectacle émouvant que ces entrevues. P. M. »

Deuté près du Pont-à-Sault à Dougres le 31 octobre, par un ouvrier polonais. Le gendarmier d'Oignies qui a ouvert une enquête a fait procéder à des recherches dans le canal, mais celles-ci n'ont abouti à aucun résultat.

Voici le signalement du disparu : taille 1 m. 68 environ, moustache rasée. Il était au moment de sa disparition vêtu d'une tunique de velours et d'une veste de toile bleue, coiffé d'un béret basque et chaussé d'espadrilles grises. On se perd en conjectures sur le motif de ce départ. On craint toutefois que le malheureux qui avait contracté la fièvre paludéenne à Salonique et qui avait été blessé d'une balle au poulmon pendant la guerre, n'est mis fin à ses jours.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sont priées de les fournir à la gendarmerie d'Oignies.

LA CLOTURE DE LA SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. le préfet déclare nettement que c'est en effet un ajournement. Le 24 octobre avait été prévue une adjudication pour les travaux de terrassement. Nous avons eu des difficultés avec les propriétaires de terrains et des entraves nombreuses avec les services maritimes.

« On ne pourra procéder aux acquisitions de terrains avant les premiers mois de 1938 et c'est à ce moment qu'il pourra établir des prévisions budgétaires. »

M. LEBAS : « D'ici à l'ingénieur en chef nous présentera un rapport chiffré. Il faut s'en tenir à ces prévisions actuelles, de l'ordre de 7.700.000 francs, se trouvent sérieusement majorées, peut-être doublées... »

M. VALENTY insiste sur la valeur stratégique de cette route côtière. La question reviendra à la première session de 1938.

L'allocation aux vieillards fixée à 100 francs

M. SAINT-VENANT donne lecture des conclusions qui ont été adoptées unanimement au cours de la réunion commune du IIe bureau et de la commission des finances.

« Sans vouloir revenir sur le débat d'hier, vous me permettez de souligner tout de suite qu'une nouvelle fois le Conseil général va marquer son unanimité sur un problème d'assistance ; au cours d'une réunion commune de la commission des finances et du IIe bureau tenue ce matin nous avons fait un tour sur les conclusions que je vais vous lire marquant ainsi que le soulignait hier encore notre président, M. LEBAS, que les parités politiques se livraient pas à des assauts de générosité. »

« Le Conseil général se doit de rappeler avec insistance les deux vœux qu'il a émis au cours d'une précédente séance réclamant la retraite des vieux travailleurs et l'augmentation du taux des allocations allouées aux vieillards, infirmes et incurables. »

« Il est urgent que soit réalisée la réforme en faveur des vieux travailleurs actuellement réclamée par tous les partis politiques. »

« Il est indispensable que soit majorée d'une façon très sensible le taux des allocations d'assistance devenu insuffisant. »

« C'est épris de ces sentiments que les membres du IIe bureau avaient recherché dans leurs propositions la possibilité pour tous d'obtenir le maximum prévu par la loi. »

« Les conclusions qui furent renvoyées hier par l'assemblée aboutissent à cela étant donné que la commission départementale reçoit un délégué au chef de